

MONTREUIL-JUIGNÉ



REGLEMENT INTERIEUR 2026 DU TRIATHLON DE MONTREUIL-JUIGNE - SOMBAT

La 3e édition du Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT, organisée par l'association *SCO ANGERS TRIATHLON*, se tiendra les samedi 6 juin et dimanche 7 juin 2026, au parc de la Guyonnière et ses environs, à Montreuil-Juigné (Maine-et-Loire).

ARTICLE 1 – PRESENTATION

Le Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT est soumis à la réglementation en vigueur de la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées, disponible via le lien : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive/>

Chaque concurrent s'engage à respecter cette réglementation. Toute inscription à la compétition implique également le respect du présent règlement intérieur, le respect aux autres concurrents, aux organisateurs, aux bénévoles et à toute autre personne présente dans le cadre de cette manifestation sportive.

Les règles de course seront appliquées par les arbitres régionaux de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire.

AU PROGRAMME :

Samedi 6 juin 2026 :

- 17h00 : **aquathlon 10/13 ans** (200m natation - 1 500m de course à pied)
 - 17h30 : **aquathlon XS** en solo ou en duo* (500m natation - 2 500m de course à pied)
 - 1h30 : **aquathlon S**, en solo ou en duo* (1 000m natation - 5 000m de course à pied)
- *départs décalés

Dimanche 7 juin 2026 :

- 9h30 : **Triathlon XS** (300 m natation - 10km vélo - 2,5km course à pied) *drafting autorisé*
- 11h30 : **Triathlon S** (750 m natation - 20km vélo - 5km course à pied) *drafting autorisé*
- 14h00 : **Duathlon 6/9 ans** (250m course à pied - 1 000m vélo - 250m course à pied)
- 14h30 : **Triathlon M** (1.500m natation - 40km vélo - 10km course à pied) *drafting interdit*

Aucune épreuve en relais.

Les duos doivent réaliser les distances en même temps.

TROIS CHALLENGES seront proposés en inscription aux individuels :

- Challenge Dégustation : aquathlon XS et triathlon XS
- Challenge Gourmand : aquathlon S et triathlon S
- Challenge Gargantua : triathlon XS + triathlon S + triathlon M



ARTICLE 2 - LES PARTICIPANTS et LES INSCRIPTIONS

2.1 - Les inscriptions se réalisent en ligne auprès de l'opérateur Njuko via un lien mis à disposition sur le site (www.sco-angers-triathlon.fr) et les réseaux sociaux de l'organisateur :

<https://in.inscriptions-tiel.com/triathlon-de-montreuil-juigne-2026?currentPage=select-competition>

Sous réserve de places restant disponibles, des inscriptions pourront se faire sur place, le jour de l'épreuve, majorées de 10€ par personne sur les formats XS, S et M. Pas de majoration pour les 6/9 et 10/13 ans. Sous réserve de présenter les documents sollicités (2.3).

2.2 - L'accès aux épreuves est déterminé selon les catégories d'âge arrêtées par notre fédération de tutelle :

- Le format **XS - Aquathlon** : athlètes nés en 2012 et avant, à partir de minime,
- Le format **XS - Triathlon** : athlètes nés en 2014 et avant (benjamins en départ décalé),
- Le format S : athlètes nés en 2010 et avant, à partir de cadet,
- Le format M : athlètes nés en 2008 et avant, à partir de junior,
- Les épreuves 6/9 ans : aux jeunes nés entre 2017 et 2020, mini-poussins/poussins,
- Les épreuves 10/13 ans : aux jeunes nés entre 2013 et 2016, pupilles/benjamins.

2.3 - Les épreuves sont ouvertes :

- Aux licenciés FFTri Compétition 2026,
- Aux licenciés FFTri Loisir 2026 et aux non-licenciés FFTri sous réserve qu'ils aient répondu à un questionnaire de santé et qu'ils se soient acquittés du paiement d'une Licence Expérience* éditée par la FFTri, au moment de leur inscription en ligne sur le site dédié.

*La Licence Expérience permet à tout pratiquant non licencié en compétition de prendre part à une compétition fédérale, avec les mêmes garanties d'assurance et de sécurité et ce pour la durée de l'épreuve concernée.

- Pour les mineurs, hors ceux licenciés Compétition FFTri 2026 : en plus de la Licence Expérience, une autorisation parentale sera demandée, à télécharger également sur le site d'inscription en ligne.

2.4 - Les formats XS,S et M ne sont pas proposés en relais, uniquement en individuel.

Les duos sont autorisés sur les aquathlons : les deux coéquipiers réalisent la natation et la course à pied en même temps, côte à côte et franchissent ensemble la ligne d'arrivée sous peine de disqualification.

2.5 - Les Tarifs sont différents selon la période à laquelle le concurrent s'inscrira sur le site dédié :

			JUSQU'AU 31/12/2025	JUSQU'AU 30/04/2026	JUSQU'AU 05/06/2026	SUR PLACE		
	COURSE	CONCURRENTS	DISTANCES	Licencié	Licencié	Licencié	Pour tous	Majoration Licence Expérience non-licencié
17h30	Aquathlon XS solo	150	500/2500		15			4,00 €
17h32	Aquathlon XS en duo	75	500/2500		25			4,00 €
17h00	Aquathlon 10-13 ans	75	200/1500		10			4,00 €
18h30	Aquathlon S en solo	150	1000/5000		25			7,00 €
18h35	Aquathlon S en duo	75	1000/5000		35			7,00 €
9h30	XS individuel	300	300/10/2,5	15,00 €	20,00 €	25,00 €		4,00 €
11h30	S individuel	300	750/20/5	30,00 €	35,00 €	40,00 €		7,00 €
14h00	Duathlon 6-9 ans	50	250/1000/250		10,00 €			4,00 €
14h30	M individuel	300	1500/40/10	40,00 €	45,00 €	50,00 €		22,00 €
	Challenge Dégustation : aquathlon XS et triathlon XS			30,00 €	35,00 €	40,00 €		8,00 €
	Challenge Gourmand : aquathlon S et triathlon S			55,00 €	60,00 €	65,00 €		14,00 €
	Challenge Gargantua : triathlon XS, triathlon S et triathlon M			85,00 €	100,00 €	115,00 €		33,00 €

2.6 - Les participants doivent être capables de nager, pédaler et courir sur les distances prévues pour le(s) format(s) sur le(s)quel(s) ils sont inscrits et d'être en bonne condition physique.

2.7 - L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

2.8 - Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifier et ne pourra plus se présenter sur l'une des épreuves à venir de l'organisateur.

ARTICLE 3 – LE RETRAIT DES DOSSARDS

3.1 - Les dossards peuvent être retirés aux horaires suivants **sur le site de l'organisation, parc de la Guyonnière à Montreuil-Juigné :**

TRIATHLON SOMBAT de MONTREUIL-JUIGNE des 6 & 7 JUIN 2026								
RETRAIT DES DOSSARDS				PARC DE LA GUYONNIERE - VILLAGE TRIATHLON - MONTREUIL-JUIGNE				
Samedi 6 juin	16h00 à 16h40	16h30 à 17h05	17h00 à 18h00	Dimanche 7 juin	8h00 à 9h00	10h00 à 11h00	12h00 à 13h00	12h30 à 14h00
	Aquathlon 10/13 ans	Aquathlon XS	Aquathlon S		Triathlon XS	Triathlon S	Duathlon 6/9 ans	Triathlon M
NATATION	200m	500m	1 000m	NATATION	300m	750m	250m	1.500m
				CYCLISME	10km	20km	1.000m	40km
COURSE A PIED	1 500m	2 500m	5 000m	COURSE A PIED	2,5km	5km	250m	10km
QUOTAS	50	100	100	QUOTAS	300	300	50	300
OUVERTURE AIRE DE TRANSITION	16h30	17h05	18h00	OUVERTURE AIRE DE TRANSITION	8h30	10h45	13h00 Parc de la Guyonnière	13h15
FERMETURE AIRE DE TRANSITION	16h50	17h20	18h20	FERMETURE AIRE DE TRANSITION	9h20	11h20	13h20 Parc de la Guyonnière	14h15
EXPOSE DE COURSE	16h55	17h25	18h25	EXPOSE DE COURSE	9h25	11h25	13h25	14h20
DEPART	17h00	17h30	18h30	DEPART	9h30	11h30	13h30	14h30
PODIUMS	19h15	19h15	19h15	PODIUMS	13h00	13h00	14h00	17h00

3.2 - A chaque concurrent engagé sur l'épreuve XS, S ou M, une enveloppe sera remise, comprenant :

- Un dossard unique,
- Une tige de selle pour le vélo,
- Une puce électronique à placer sur la cheville gauche fournie par Chronosmétron, à remettre à la fin de l'épreuve,
- Un lot offert en fin d'épreuve.

Pour les duos des aquathlons : deux dossards, une puce électronique par duo, deux lots offerts en fin d'épreuve.

3.3 - Le reste de l'équipement est à la charge de chaque concurrent engagé.

3.4 - Le bonnet de bain, obligatoire, **n'est pas fourni par l'organisateur**, ni le porte-dossard, ni les épingle à nourrice.

3.5 - Toute puce perdue ou non restituée sera facturée 30€ au concurrent concerné.

ARTICLE 4 - LES ÉPREUVES

4.1 - Les épreuves seront chronométrées par un système de puces électroniques géré par **la société CHRONOSMETRON**, prestataire sollicité par les organisateurs pour cette édition 2026 du Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT. Les résultats des épreuves seront publiés en ligne sur le site du chronométreur <https://www.chronosmetron.com/> et les réseaux sociaux du club organisateur



4.2 - Les parcours des épreuves des 6 et 7 juin 2026 seront diffusés sur les différents canaux de communication de l'organisateur (site, Instagram, Facebook, X) et aux engagés déjà inscrits (courriel) à M-1.

4.3 - L'exposé de course, édité par l'organisateur, en accord avec l'arbitre principal, sera mis en ligne sur le site du SCO ANGERS TRIATHLON à partir du 20 mai 2026. Il sera également adressé par voie électronique aux concurrents engagés à cette même date.

4.4 - L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. De même, si la quantité et/ou la qualité de l'eau sont insuffisantes pour pratiquer la natation dans la Mayenne, l'organisateur pourra être amené à transformer le triathlon en duathlon.

4.5 - La partie Natation :

Le port de la combinaison sera obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C, autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16°C et 24,5°C et interdite au-dessus de 24,5°C.

La température de l'eau sera prise 1h00 avant le départ de chaque épreuve et sera affichée à l'entrée de l'aire de transition.

Le port du bonnet de bain est obligatoire. **Il n'est pas fourni par l'organisateur.**

Les aides artificielles (*plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison*) sont interdites. Les lunettes de natation sont autorisées.

L'arbitre principal décidera du port ou non du dossard, fourni par l'organisateur, sous la combinaison.

Toute violation du présent article pourra entraîner la disqualification automatique du concurrent, ou toute autre pénalité/sanction prévue par les règlements de la FFTRI.

4.6 - La Partie Cyclisme :

Pendant l'épreuve cycliste, le dossard doit être porté dans le bas du dos, **fixé en trois points**, de façon visible. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire attachée. Le port du casque à coque rigide est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. Les freins à disque sont autorisés sur l'ensemble des courses.

Le code de la route doit être respecté sur les formats S et M, réalisés sur un circuit fermé à la circulation ou sur voies partiellement fermées à la circulation selon les autorisations locales.

Le drafting* est autorisé sur les formats XS et S, **il est interdit sur le format M.**

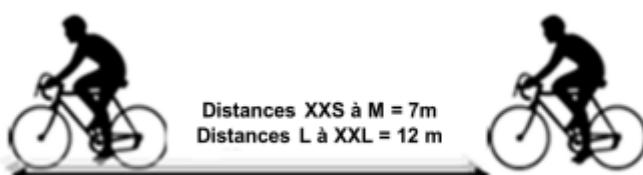
*Extrait de la Règlementation FFTRI en vigueur

6.5.4. Complément pour les Courses sur route avec « aspiration-abri » (Drafting) autorisé

- *Un athlète est dépassé lorsque la roue avant d'un autre athlète devance la sienne.*
- *Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.*
- *Les prolongateurs vélo, type contre-la-montre ou ajouts aux guidons sont interdits.*
- *Les roues à rayons doivent comporter 20 rayons minimum.*
- *Les roues pleines (lenticulaire, paraculaire, etc..) sont interdites.*
- *Les seuls points d'appuis autorisés sont : les pieds sur les pédales, les mains sur le cintre et les fesses sur la selle.*

Pour le format M du Triathlon de Montreuil-Juigné, sans drafting :

- **Distance entre vélos :**



4.7 - La partie Course à pied :

Le dossard devra être porté devant, **fixé en trois points**.

Toute aide extérieure sera sanctionnée.

Sur les formats S/M, deux ravitaillements en verre d'eau seront disposés sur le parcours, avec une zone de propreté à respecter. Un ravitaillement sur le format XS.

ARTICLE 5 - PODIUM

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Aucun prix ne sera remis et ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent sur le podium lors de la remise officielle.

ARTICLE 6 - ASSURANCE

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

Le concurrent est ainsi informé que :

1. dans le cadre de la manifestation du Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile,

2. l'assurance ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,

3. il est de l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

En cas de sinistre, chaque personne est informée que les contrats d'assurance prévoient un délai pour effectuer toute déclaration.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque

ARTICLE 7 - ANNULATION

5.1 - Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tous cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription et de gestion Njuko ne pourront être remboursés.

5.2 - Tout engagement est ferme et définitif : aucun remboursement ne sera réalisé après le 20 mai 2026, sauf sur présentation d'un certificat médical adressé à l'organisateur dans le délai maximum de 48 heures après le départ de la dernière course.

5.3 - Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

5.4 - En cas d'empêchement à concourir, l'inscription n'est ni remboursée ni transférable à un autre athlète ni reportable pour la prochaine édition.

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

ARTICLE 9 - LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif Français, et définitivement tranché suivant son règlement.

ARTICLE 10 - BÉNÉVOLES

Les 200 personnes qui œuvreront les samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 sur le Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT seront présentes, gracieusement, pour permettre aux concurrents et aux spectateurs de vivre un moment d'exception sportive au cœur de la ville de Montreuil-Juigné et de ses alentours. Chaque personne occupera un poste précis et sera identifiée par le port d'un tee-shirt et d'un badge de l'organisation.

Merci de leur porter attention et respect : nos Bénévoles permettent aux concurrents engagés sur notre manifestation de vivre pleinement et avec les mesures de sécurité requises leur pratique sportive en compétition. **Ce respect est également dû par les accompagnants, entraîneurs et encadrants de clubs et par les spectateurs présents autour de cette édition 2026 du Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT.**

ARTICLE 11 - DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation du Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT s'inscrit dans une démarche de développement durable, sensibilisée aux 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènement sportifs (www.developpement-durable.sports.gouv.fr).

Elle s'emploie, auprès de ses bénévoles, ses partenaires et son public, à mettre l'accent sur la solidarité, l'accessibilité, l'alimentation, l'égalité, le climat et le recyclage, au travers de plusieurs engagements et actions. Parmi ces actions, une sensibilisation aux gestes responsables des sportifs : merci de porter votre attention sur le visuel ci-dessous édité par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

LES 10 GESTES DU SPORTIF ÉCO-RESPONSABLE



1 Je n'achète que le nécessaire

Je privilégie un équipement de qualité et je l'entretiens pour prolonger sa durée de vie.



3 Je préfère les modes de déplacements doux

Je me déplace à pied ou à vélo, je pratique le covoiturage ou j'utilise les transports en commun.

2 Je mutualise mes équipements

J'emprunte ou je prête mon matériel. La location est aussi une bonne idée.



4 J'économise l'eau et l'énergie

Je fais attention à ma consommation d'eau lors des douches ou pour nettoyer le matériel, j'éteins les lumières.



5 Je donne une seconde vie à mon matériel

Je l'offre, je le revends ou je le recycle.

6 J'ai une alimentation saine et responsable

J'achète des produits locaux et de saison et j'évite le gaspillage.



7 Je réduis mes déchets et je les trie

J'évite d'acheter des produits jetables ou emballés individuellement et je trie mes déchets pour leur recyclage.



9 Je respecte les règles et les usages

J'utilise correctement les locaux et le matériel, je les rends propres.



8 Je respecte mon environnement

En randonnée, j'utilise les sentiers et les chemins et je rapporte mes déchets.



10 J'agis pour le "mieux vivre ensemble"

Je sensibilise mes équipiers aux pratiques éco-responsables.



N'hésitez pas à covoiturer pour venir à moindre coût et minimisez vos émissions de CO2.



ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription en ligne sur le Triathlon de Montreuil-Juigné SOMBAT des samedi 6 et dimanche 7 juin 2026 vaut acceptation complète et intégrale du présent règlement, avec son strict respect avant, pendant et après l'épreuve.

EXCELLENTE PREPARATION,

EXCELLENTE SAISON,

et RDV LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 JUIN 2026 !

